

Par contre, c'est l'Ontario qui jouit de la plus importante capacité thermo-génératrice, suivi de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La première capacité nucléo-génératrice est prévue pour 1967.

Pour les années de prévision visées, le plus fort accroissement absolu est censé se produire au Québec (2,323,000 kW), suivi de l'Ontario (2,199,000 kW), de l'Alberta (790,000 kW) et de la Colombie-Britannique (769,000 kW). L'augmentation de la capacité génératrice du Québec comprendra 2,014,000 kW d'origine hydraulique et 309,000 kW d'origine thermique. Pour sa part, l'Ontario ajoutera 1,915,000 kW à sa capacité thermo-génératrice (y compris 218,000 kW d'origine nucléaire) et 284,000 kW d'origine hydraulique, tandis que l'Alberta haussera sa capacité génératrice de 300,000 kW (hydraulique) et de 490,000 kW (thermique). Il ressort donc que la capacité thermique va prendre de plus en plus d'importance du fait que des provinces comme l'Ontario disposent de moins en moins de ressources hydrauliques et que le progrès technique permet maintenant l'utilisation plus efficace de certains combustibles dans les centrales thermiques à charge minimum.

Par *charge de pointe d'énergie primaire*, il faut entendre la moyenne maximum du nombre net de kilowatts requis en l'espace d'une heure pour toutes les charges, y compris celles qui sont destinées aux usagers commerciaux, domestiques, agricoles et industriels, ainsi que les pertes de ligne. De 1951 à 1963, cette demande de kilowatts s'est accrue de 6.8 p. 100, mais de seulement 6.4 p. 100 au cours de la période 1959-1963; on prévoit que la charge de pointe requise augmentera, en moyenne, de 6 p. 100 par année durant la période 1964-1968. Par suite de l'accroissement rapide de la capacité génératrice, de l'augmentation plus lente mais soutenue des charges de pointe et du léger fléchissement des expéditions d'énergie primaire aux États-Unis, la réserve nominale de capacité génératrice nette a augmenté chaque année de 1951 à 1963, sauf en 1961 et 1963. On prévoit donc qu'elle fléchira de 1964 à 1967 et qu'elle augmentera en 1968. En tant que pourcentage de la charge de pointe d'énergie primaire, la réserve, qui a atteint un maximum de 28.2 p. 100 en 1960, est censée tomber à 16.8 p. 100 en 1968.

#### 4.—Capacité génératrice nette, par province, 1963

Catégorie d'installations génératrices	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
	(milliers de kilowatts)					
Hydro-électrique.....	444	—	143	224	9,271	5,601
Thermo-électrique						
Vapeur.....	45	51	387	304	59	2,376
Combustion interne.....	7	7	2	7	10	12
Turbine à gaz.....	—	—	—	—	36	—
<b>Total.....</b>	<b>496</b>	<b>58</b>	<b>532</b>	<b>535</b>	<b>9,376</b>	<b>7,989</b>
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
	(milliers de kilowatts)					
Hydro-électrique.....	735	208	326	2,670	44	19,666
Thermo-électrique						
Vapeur.....	291	492	713	475	1	5,194
Combustion interne.....	7	36	31	106	11	236
Turbine à gaz.....	—	39	130	177	—	382
<b>Total.....</b>	<b>1,033</b>	<b>775</b>	<b>1,200</b>	<b>3,428</b>	<b>56</b>	<b>25,478</b>